

Tableau des plafonds pour bénéficier des bourses

La bourse nationale de lycée a pour objet de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou qui va rentrer dans un lycée privé.

La bourse nationale est obtenue en fonction de deux critères:

- 1) Les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur l'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019
- 2) Les enfants à charges : le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et le nombre d'enfants majeurs célibataires à votre charge et inscrit sur votre avis d'imposition.

Barème permettant de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse pour votre enfant

Nombre d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Revenu fiscal de référence à ne pas dépasser	18 601 €	20 036 €	22 897 €	26 476 €	30 054 €	34 349 €	38 642 €	42 935 €

Pour les classes de CAPA, 2nd, 1ère BAC et Terminale BAC

Une simulation du droit à la bourse peut être effectuée en ligne sur internet à l'adresse suivante :

<http://bourses-calculateur.education.gouv.fr/Lycees.php>

Pour les classes de 4ème et 3ème

Voir le fichier : "Estimation bourse pour classe de 3ème et 4ème"

